[律/lü 269 | Qiedao 竊盜](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269)

凡竊盜，已行而不得財，笞五十，免刺；但得財，不論分贜不分贜。以一主為重，併贜論罪，為從者，各指上得財不得財言。減一等。以一主為重，謂如盜得二家財物，從一家贜多者科罪。併贜論，謂如十人共盜得一家財物，計贜四十兩，雖各分得四兩，通算作一處，其十人各得四十兩之罪，造意者為首，該杖一百，餘人為從，各減一等，止杖九十之類。餘條准此。初犯，並於右小臂膊上刺「竊盜」二字。再犯，刺左小臂膊。三犯者，絞。監候。以曾經刺字為坐。掏摸者罪同。

一兩以下，杖六十；一兩以上，至一十兩，杖七十；二十兩，杖八十；三十兩，杖九十；四十兩，杖一百；五十兩，杖六十、徒一年；六十兩，杖七十、徒一年半；七十兩，杖八十、徒二年；八十兩，杖九十、徒二年半；九十兩，杖一百、徒三年；一百兩，杖一百、流二千里；一百一十兩，杖一百、流二千五百里；一百二十兩，杖一百、流三千里；一百二十兩以上，絞。監候。三犯，不論贜數，絞。監候。

**Vol furtif :**

Pour tout cas de vol furtif, déjà commis sans qu’il y ait eu obtention de valeurs : exempter du tatouage légal ; mais dès lors qu’il y a eu obtention de valeurs que les gains illicites aient été obtenus en une ou plusieurs occasions ; ou bien : qu’on ait pris ou non part au butin ?, c’est selon la somme la plus importante dérobée à une seule victime et en globalisant le gain illicite qu’est établie la sentence ; pour les auteurs secondaires : chacun compte tenu de la distinction « avec obtention de valeurs » ou « sans obtention de valeur » susmentionnée bénéficie d’une réduction de peine d’un degré. « selon la somme la plus importante dérobée à une seule victime » signifie que s’il a été volé des biens dans deux familles, c’est d’après la plus grosse somme dérobée à l’une d’elle que le quantum de la peine est fixé. « globaliser le gain illicite pour établir la sentence » signifie que si dix personnes ont volé ensemble les biens d’une famille pour un gain illicite d’un montant de 40 taels, même si la part obtenue par chacune est de 4 taels, on additionne le tout en une somme unique, et chaque voleur reçoit la peine calculée sur la somme de 40 taels ; celui qui a conçu le plan est tenu pour auteur principal : 100 coups de bâton, les autres tenus pour auteurs secondaires : chacun a sa peine abaissée d’un degré, avec un maximum de 90 coups de bâton. Et ainsi de suite, en se conformant à la liste ci-dessous. Pour la première infraction : tatouer sur l’avant-bras droit les deux mots « vol furtif » ; à la deuxième infraction : même tatouage sur l’avant-bras gauche ; à la troisième infraction : strangulation DAAA, en tenant compte des précédents tatouages pour incriminer. Pour le vol à la tire, les peines sont les mêmes.

|  |  |
| --- | --- |
| 1 tael et moins | 60 coups de bâton |
| 1 à 10 taels | 70 |
| 20 | 80 |
| 30 | 90 |
| 40 | 100 |
| 50 | 60 coups, 1 an servitude pénale  |
| 60 | 70 1,5 an  |
| 70 | 80 2 ans |
| 80 | 90 2,5  |
| 90 | 100 3 |
| 100 | 100 Exil à 2000 li |
| 110 | 100 2500 |
| 120 | 100 3000 |
| Plus de 120 taels | Strangulation DAAA |

 Au troisième crime (vol ? commission ?), quel que soit le gain illicite : strangulation APAA

Rappel : le glossaire ci-dessous est constitué a) de mots déjà présents dans le glossaire en ligne, auquel cas la notice du glossaire en ligne est reproduite, avec le cas échéant des propositions de changement ; b) de mots nouveaux. Les changements ou points délicats sont le plus souvent indiqués en rouge

[qièdào](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=70) / 竊盜
[en] larceny [fr] vol furtif

**Comments**: « Vol furtif », (Philastre & « furtum » romain) par habileté ou surprise, par opposition au vol avec violence, q. v.  {qiángdào}.
Point doct. Larceny is the "taking and carrying away of tangible personal property of another by trespass with intent to permanently (or for an unreasonable time) deprive the person of his interest in the property." Cette définition ne précise pas « sans violence », mais l’implique.
Autres trad. theft (JYL), « Non-manifest theft » (Jones). Laisser theft pour la catégorie abstraite de « vol ».

[cìzì](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=314) / 刺字
[fr] marque; tatouage légal ; flétrissure

Il faut choisir entre ces trois termes : « marque » est inexact, car elle était faite au fer rouge ; « flétrissure » indique la conséquence sociale mais pas la peine légale ; « tatouage légal » en première occurrence, puis « tatouage » tout court est sans doute la meilleure traduction.

Faire un renvoi :

cì 刺/ voir [cìzì](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=314)

DAAA : attente en prison jusqu’aux assises d’automne : je propose cet acronyme pour [jiānhòu](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=10) / 監候
[en] awaiting in jail [fr] ~~attendre en prison les prochaines~~ Détention dans l’attente des Assises d'Automne, abrégé en DAAA

**Comments**: Version abrégée de [jiāngù hou qiūshěn](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=9), « détention dans l’attente des assises d’automne ». Les condamnés à mort qui n’étaient pas condamnés avec la mention « exécution immédiate » (q. v. {lìjué}) attendaient la révision de leur sentence par les assises d’Automne (q. v. {qiūshěn}).

**Topic**: see:jiangu hou Qiushen

yǐ yīzhǔ wéizhòng以一主為重 : selon la somme la plus importante dérobée à une seule victime

Com. Lorsqu’un même voleur avait volé plusieurs victimes, il fallait déterminer laquelle avait subi la perte la plus importante pour fixer la peine du voleur d’après ce seul montant, en ne prenant pas en compte les autres vols, en application du principe pénal : ne poursuivre que le crime le plus grave [cóngzhòng lùn](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=309)

[shìzhǔ](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=131) / 事主
[en] the victim (lit. « the master of the case ») [fr] la victime (lit. « le maître du cas »)

[jìzāng (wèizuì)](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=444) / 計贜 (為罪)
[fr] faire le décompte du gain illicite (pour établir la sentence) voir {zāng}, {Liùzāng}

**Synonym(s)** : jìzāng kēduàn

**References**: [律/lü 149 | Weijin quli 違禁取利](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.3.7.149)

[décái bù décái](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=300) / 得財不得財
[fr] avec ou sans obtention de biens. => changer en « obtention de valeurs » ?

**Comments**: Com. Terme qualifiant le résultat d’un vol afin de déterminer la peine en fonction du butin obtenu ou non.

併贜(論)

[bìngzāng](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=493) / 併贓
[fr] Cumul des gains illicite ; somme cumulée des gains illicites changer en « globaliser le gain illicite »

**Synonym(s)**: bìngzāng mǎnshù

**Antonym(s)**: tōngsuàn zhébàn kēzuì

**References**:
[律/lü 345 | Zuòzāng zhìzuì 坐贜致罪](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.9.345)

**Comments**: ~~mode de calcul consistant à additionner l’ensemble des gains illicites~~[~~zāng~~](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=137) ~~obtenus par des vols, fraudes, ou détournements, au détriment de plusieurs propriétaires à divers moments, pour prononcer une peine à proportion de ce montant global. Ce mode de calcul très défavorable s’appliquait notamment aux vols de biens publics par les superviseurs et préposés qui en avaient la garde~~[~~jiānshǒu zìdào~~](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=490)~~,  (voir aussi~~ [~~tōngsuàn zhébàn kēzuì)~~](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=442)

Remplacer par : Mode de calcul appliqué aux auteurs de vol furtif, de vol dans les greniers et magasins publics, et autres vols sans violence. Selon le « petit commentaire » inséré dans l’article n° 269 : « ‘globaliser le gain illicite pour établir la sentence’ signifie que si dix personnes ont volé ensemble les biens d’une famille pour un gain illicite d’un montant de 40 taels, même si la part obtenue par chacune est de 4 taels, on additionne le tout en une somme unique, et chaque voleur reçoit la peine calculée sur la somme de 40 taels ».

初犯/二犯/三犯

tāomō 掏摸 : vol à la tire ?

Com. 刺猬夜间出来掏摸东西 ; Philastre : « larcin » ; JYL : « pickpocket »

[條例/tiaoli 1](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.1)

凡竊盜臨時拒捕，為首殺人者，照強盜律，擬斬立決；為從者，應發遣**[吉林]**、**[烏喇]**、**[白都諾]**、**[寧古塔]**等處披甲人為奴，照名例分別改遣之例問發。其傷人未死者，首犯，擬斬監候；為從，發邊衛充軍。若傷非金刃，又傷輕平復，并拒捕不傷人者，首犯，發邊衛充軍；為從及自首者，杖一百、徒三年。

Dans tous les cas où des voleurs furtifs alors qu’ils résistent à leur arrestation, tuent quelqu’un, pour l’auteur principal, selon l’article « Vol avec violence », proposer une sentence de décapitation immédiate ; pour les auteurs secondaires : déportation au Jilin, Wula, Baidunuo, Yingguda et autres lieux avec réduction en esclavage au service des troupes cuirassées, en décidant du lieu selon les distinction établies dans l’article de la partie « noms et règles ». S’il y a eu blessure et non mort d’homme, pour l’auteur principal : proposer la décapitation APAA ; pour les auteurs secondaires : exil militaire dans une proche garnison frontière. Si la blessure n’a pas été infligée avec une lame d’acier, ou si elle est légère et déjà guérie (guérissable ?), de même que si la résistance à l’arrestation n’a entrainé aucune blessure, pour l’auteur principal : exil militaire dans une proche garnison frontière, pour les auteurs secondaires, ou pour ceux qui se sont livrés d’eux-mêmes : 100 coups de bâton, trois ans de servitude pénale.

[條例/tiaoli 2](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.2)

竊盜三犯，除贜至五十兩以上照律擬絞外，其五十兩以下至三十兩，應發遣**[黑龍江]**當差者，照名例分別改遣之例問發；三十兩以下至十兩以上者，發邊衛充軍。如銀不及十兩，錢不及十千者，俱杖一百、流三千里。

Le vol furtif à la troisième itération, sauf si le gain illicite excède 50 taels, auquel cas la sentence à proposer selon l’article est la strangulation, dès que le montant est entre 50 et 30 taels, proposer la déportation au Heilongjiang avec mise au service de l’administration.

[dāngchāi](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=326) / 當差
[fr] 1. employé, envoyé en mission, messager 2. mise au service de l’administration (définition à ajouter).

Com. Le terme désigne soit 1. des fonctionnaires ou clercs assignés à une fonction particulière ; 2. Une forme de servitude publique aggravant la peine de déportation ou d’exil.

[條例/tiaoli 3](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.3)

凡旗人另戶正身，竊盜三犯，擬以枷責之後復行偷竊者，除計贜在五十兩以上仍照律擬絞外，如在五十兩以下者，不計贜數，俱發**[寧古塔]**當差。

Dans tous les cas où un membre des Bannières, par statut d’origine ou par affranchissement de sa famille( ?)[[1]](#footnote-1), a commis un vol furtif à trois reprises, et après sa condamnation à la cangue commet encore un vol furtif, sauf si le montant du vol (gain illicite ?) excède 50 taels, auquel cas proposer la strangulation au titre de l’article ( ?), s’il est compris entre 30 et 50 taels, sans calculer le montant du gain illicite, toujours déporter à Ninguda avec mise au service de l’administration.

zhèngshēn 正身 : statut d’origine (membre d’une Bannière par)

 Com. Distinguait depuis l’ère Yongzheng les membres des Bannières appartenant à une famille qui avait ce statut depuis l’origine des Qing, des « autres familles » lìnghù qui étaient autrefois de statut servile et n’avait été que récemment affranchies (voir note)

lìnghù 另戶: famille affranchie (membre d’une Bannière par)

 Com. Le terme signifie littéralement « autre famille » : autre, c’est-à-dire différente des famille qui avaient dès l’origine le statut de « membre des bannières », tandis que ces familles « autres » étaient à l’origine leurs esclaves.

[條例/tiaoli 4](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.4)

凡竊盜停其臂膊刺字，應明刺面上。另戶人，仍於臂膊上刺字。

Tout voleur furtif qui met fin ( 停 ou qui n’a plus de place?) à ses tatouages sur les bras doit être tatoué au visage. Les gens des Bannières par affranchissement de leur famille, on les tatoue quand même sur les deux bras !?

[條例/tiaoli 5](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.5)

凡另戶兵丁、奴僕、披甲人、另戶當差人，為竊盜或搶奪，及奴僕盜家長者，亦俱刺字。

Tout membre des Bannières par affranchissement de sa famille, ou esclave, membre des forces cuirassées, affranchi mis au service de l’administration, qui se livre au vol furtif ou au pillage, ou bien l’esclave qui vole son maître, doivent aussi toujours être tatoués.

Qiǎngduó 搶奪 : pillage ?

[條例/tiaoli 6](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.6)

凡直隸各省竊盜，初犯者，俱照例刺字，不得以贜少罪輕免刺。其應遣者，俱照例問發。除問擬徒、流外，其餘刺責發落者，交與保甲收管，該地方官仍不時查點，毋許出境。

Pour tout cas de vol furtif commis dans l’aire métropolitaine ou dans une province, à la première infraction (commission) : toujours tatouer selon l’article additionnel (?), ne pas tenir compte du montant du vol (gain illicite ?) pour abaisser la peine et exempter du tatouage. S’il faut déporter, toujours prononcer la déportation en vertu de l’article additionnel. Sauf les cas de condamnation à la servitude pénale, à l’exil, tous les autres une fois que le tatouage leur a été infligé sont mis sous la garde des Baojia, en attendant que le magistrat local s’en occupe incessamment, ils ne doivent pas quitter la région.

chádiǎn 查點 : vérifier, veiller à (une affaire, un décompte)

(wuxu) chūjìng  (毋許)出境: quitter la région, la circonscription, le pays…

 Comm. Acte qui faisait généralement l’objet d’une interdiction

[條例/tiaoli 7](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.7)

凡竊盜、搶奪、掏摸等犯，遇赦俱免刺字。

Tout vol furtif, pillage ( ?), cambriolage ou autre délits semblable, qui rencontre une amnistie est exempté du tatouage.

[條例/tiaoli 8](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.8)

凡捕役行竊，除計贜分首從，照常人擬罪外，各加枷號兩個月。

Tout agent de police qui commet un vol furtif, outre les règles de calcul du gain illicite, de distinction entre auteur principal et secondaire, et les peines prévues pour les gens du commun, doit spécialement subir la cangue pour deux mois.

bǔyì 捕役: agent de police ? Sbire de Yamen ? Argousin (runner..)

[gè](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=189) / 各
[fr] chacun ; spécialement (selon son statut, sa condition)

**Antonym(s)**: {jiē}

**References**: Philastre I. 100, "chacun"; JYL, DML 16: "each"

**Comments**: Quatrième des Huit Caractères  (voir {Bāzì}). Selon le commentaire officiel, l’emploi de ce caractère indique que « la même sentence est prononcée pour “chacun” », ceci malgré les différences de statut ou de catégorie.  Exemple : « Si un artisan chargé d’un travail au sein d’un service administratif se fait remplacer par quelqu’un de non agréé, ils sont condamnés « chacun », « spécialement » à cent coups de bâton.(q. v. {bāzì})

[條例/tiaoli 9](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.9)

凡捕役勾通竊賊，坐地方贜，豢竊一二名者，照常人竊盜之罪治罪外，加枷號三個月；至三四名者，杖一百、流三千里；五名以上者，發邊衛充軍。如勾通之賊，係積匪猾賊，一二名者，發附近充軍；三四名者，發邊遠充軍；五名以上者，發極邊、煙瘴地方充軍。倘地方官平時不行稽察，或知風查拿不加嚴究，止以借端責革。照不實力奉行稽查盜賊例，交部議處。

Dans tous les cas où un agent de police entre en collusion avec des voleurs ou des bandits, incriminer pour gain illicite local (ou « corrompt la société, ou l’administration locale »)[[2]](#footnote-2)?, et s’il s’est associé pour voler avec une ou deux personnes, en addition de la sentence des gens du commun ayant commis un vol furtif, il doit subir encore trois mois de cangue ; si c’est avec trois ou quatre personnes qu’il s’est associé : 100 coups de bâton, exil à 3000 li ; avec cinq personnes ou davantage : exil militaire dans une proche garnison frontière. Si la collusion a lieu avec des bandits qui sont des malfaiteurs invétérés et de rusés coquins : pour une ou deux personnes, envoyer en exil militaire dans une région proche ; trois ou quatre personnes, envoyer en exil militaire sur une frontière éloignée ; cinq personnes et davantage : envoyer en exil militaire sur une frontière très éloignée ou en une région malarienne. Si le magistrat local n’a pas effectué les contrôles et vérifications de routine, ou s’il en avait eu vent et avait effectué les contrôles mais n’a pas procédé à un sévère interrogatoire, ou s’est contenté de les destituer sous quelque prétexte, en vertu de l’article additionnel ( ?) « manque de vigueur véritable dans la poursuite et le contrôle des voleurs et bandits », le transférer (ce magistrat) au ministère (des Fonctionnaires) qui délibérera d’une sanction administrative.

gōutōng : agir de concert, en collusion, de connivence avec,

huànqiè 豢竊 : s’associer ; association de malfaiteurs

Com. Terme spécifique pour les soldats, les agents de yamen, et autres agents de l’administration, qui s’acoquinent pour recéler ou voler des valeurs et se les partager.

Réf. ZGGDFXCD p. 135 : 兵丁、捕役、差官等串通起來窩藏、豢養竊賊， 以求分取贓物叫“豢竊”.

zuò dìfāng zāng ?? [zuòzāng](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=322) / 坐贓
[fr] Incrimination pour gain illicite

**References**: [律/lü 345 | Zuozang zhizui 坐贜致罪](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.9.345)

**Comments**: **Com.** Le sixième, et le moins grave, des « Six gains illicites » [liùzāng](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=63), où la notion de « gains illicite » (zāng) est imputée à crime (voir [律/lü 345 | Zuozang zhizui 坐贜致罪](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.9.345)) à titre fictif, ou par analogie, afin d’estimer un dommage, un manque à gagner, un mécompte, et de le compenser.

yánjiū 嚴究 : interrogatoire sévère,

 syn. yánxùn嚴訊

bù shílì fèngxíng 不實力奉行manque de vigueur dans la poursuite d’une mission[[3]](#footnote-3)

[條例/tiaoli 10](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.10)

凡兵丁為竊，移回本營，令該管官綑打插箭遊營，仍送有司收管，照捕役行竊例，按罪發落。該管武弁，及承審文官，有意開脫者，各照例議處。

Dans tous les cas où des soldats commettent des vols furtifs, les renvoyer dans leur garnison, en ordonnant que leur officier les attache et les batte ( ?!), leur fiche des flèches (ou insère des lattes de bambous !?) et les fasse marcher dans la garnison, puis les envoie au tribunal avec les éléments à charge et qu’en vertu de l’article additionnel sur « les agents de police commettant des vols » il soit décidé de leur peine.

綑打插箭 : ?? litt : attacher-battre-ficher-flèches (ou lattes de bambou)

Com. sévices spéciaux réservés aux militaires, mais illégaux, ordonnés par cet article de loi ?

shōuguǎn 收管 : éléments à charge ? Dossier ?

Com. pièces du dossier accompagnant un criminel lors de son transfert d’une juridiction à une autre 舊時押解犯人交驗後給予的證明文件。

[條例/tiaoli 11](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.11)

凡店家、船戶有行竊商民，及糾合匪類竊贜朋分者，除分別首從計贜，照常人科斷外，仍照捕役行竊例，各加枷號兩個月。

Dans tous les cas où une famille de boutiquier, ou famille vivant sur des bateaux, commet un vol au détriment d’un marchand, ou s’entend avec des bandits pour partager des gains illicites, outre les distinctions entre auteur principal et secondaire et le calcul du gain illicite pour déterminer le quantum de peine comme pour toute personne du commun, il faut encore, en vertu de l’article additionnel « policier commettant un vol furtif », infliger à chacun spécialement deux mois de cangue.

[條例/tiaoli 12](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.12)

五城、兩縣及三營內務府捕役，拿獲竊賊者，俱限即日稟報本管官。如晚間拿獲，限次早稟報該管官，訊明被竊情由，將事主年貌、姓名、住址，及所失贜物，詳記檔案，即令事主寧家，不必一同解送該管上司衙門。如贜物現獲，即出示令事主認領。倘不法捕役違限不行呈報，任意勒索事主，許事主赴都察院呈告，將捕役照恐嚇取財例治罪。其該管官有失於覺察，及任意縱容者，交部分別議處。

Les agents de police appartenant au service des  Cinq arrondissements de Pékin, à l’une des deux sous-préfectures métropolitaines (districts métropolitains ?), des trois bataillons [des Etendards Verts] ou au service d’administration de la Maison impériale qui capturent des voleurs ou des bandits doivent toujours, dès le jour même, en faire rapport à leur supérieur hiérarchique. Si c’est le soir qu’a lieu l’arrestation, le délai court jusqu’au matin du surlendemain. Bien interroger sur les circonstances et la nature du vol, l’âge et le signalement de la victime, son nom, son adresse, le montant des biens perdus, et consigner soigneusement tout cela dans le dossier (les archives ?). Même pour tranquilliser la famille de la victime (!?), il est inutile de la transférer avec les coupables au siège du service judiciaire chargé de l’affaire. Si le butin a été saisi, le montrer à la victime afin qu’elle le reconnaisse et le reprenne. Si des agents au mépris de la loi (ou « des agents hors la loi ?) ne respectent pas le délai ou ne font pas de rapport, infligent délibérément des exactions à la victime, il est permis à la victime d’aller porter plainte au Censorat, afin que ces agents soit jugés selon l’article « extorsion de valeurs par la terreur » (art. 273). Quant au supérieur hiérarchique qui manque à détecter ces faits, ou qui les tolère délibérément, le déférer au ministère [des Fonctionnaires] qui délibérera de sa sanction.

五城 : Cinq arrondissements de Pékin

 Com. Traduction de LG ; lui demander note explicative

兩縣 : deux sous-préfecture métropolitaines

 Com. Idem

三營 : trois bataillons [des Etendards verts] en garnison à Pékin

Com. Idem

內務府 : Administration de la Maison impériale

Com. Idem

本管官 : supérieur hiérarchique ?

不法 : en violation de la loi

違限 : ne pas respecter les délais légaux

都察院 : Censorat

 Com. Notice à faire !

任意 : délibérément,

 Com. Qualificatif d’un certain type d’attitude, punissable ou aggravante

[條例/tiaoli 13](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.13)

凡竊盜同居父、兄、伯、叔與弟，知情而又分贜者，照本犯之罪減二等。雖經得財而實係不知情者，減三等。父兄不能禁約子弟為竊盜者，笞四十。

Toute personne habitant avec l’auteur d’un vol furtif — son père, son frère ainé ou cadet, son oncle— qui est au courant des faits et partage le gain illicite avec lui : le condamner à la peine du coupable principal diminuée de deux degrés. S’il a obtenu des valeurs sans être au courant de la situation : abaisser la peine de trois degrés. Pour le père, le frère ainé qui n’ont pu empêcher leur fils, leur frère cadet, de commettre un vol furtif : 40 coups de férule.

[條例/tiaoli 14](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.2.269.14)

積匪猾賊為害地方，審實不論曾否刺字，該督撫照發遣之例，發邊衛充軍，仍於歲底彙題。其餘竊盜，仍照律以曾經刺字為坐，分別次數治罪。

Les bandits invétérés et les rusés coquins qui infestent un endroit, qu’il s’avère qu’ils ont déjà été tatoués ou non, doivent être déportés en vertu de la règle établie par le gouverneur ( ??) : les envoyer en exil militaire dans une proche garnison, en mentionnant bien tout cela dans le mémoire récapitulatif de fin d’année. Quant aux autres coupables de vol furtif, c’est toujours selon l’article sur le vol furtif qu’il faut les juger, en tenant compte des tatouages antérieurs dans l’incrimination, et en distinguant selon le nombre de vols commis.

1. 八旗按引军旗色定户籍，凡编入旗籍的都是“旗人”，包括满州、汉人、和蒙古人。八旗户口有“正身旗人”及“户下旗人”的区别，正身旗人是国初平民以上身份者的后人，他们有独立的户籍、当兵的义务、读书的机会、做官的权利，他们属于当时的平民，不再是各旗领主的私属。户下旗人，又称旗下人，旗下家人，是皇帝、各旗领主、八旗官员的家奴，庄园上的农奴。他们没有独立的户籍，依附于主任的户下。户下人有功，可以另立户口，称为“开户”，多由国家代为赎身，或由其主子恩赐开户的。雍正时，开户者仍须与原主人保持一定的从属身份，与正身旗人仍有不同。八旗壮丁原则上三年编审一次，分正户、另户、另记档案及旗下家人等。正身旗人的户口称"正户",正户的子弟成丁后,可分出报户口,称为"另户".另户的子弟再成丁时,再分报为另户,原另户即成为正户.所以正户,另户都属正身旗人.开户者不能称另户。所谓“庄头”，就是田庄的管理人，旗下庄头一般都是由旗下人、包衣等来担任。

绿头牌，1.亦称"緑头签"。2.清制凡进见皇帝者皆用粉牌书写姓名﹑履历。牌头饰绿色者称绿头牌。3.清代沿明制凡遇紧急事务或事涉琐细由六曹章奏者即用绿头木牌以满文书节略于其上称为绿头牌。4.清代用以捕人或赦免罪人的木牌。用绿色漆牌头称绿头牌或绿头签。 [↑](#footnote-ref-1)
2. Hapax : l’expression ne se rencontre nulle part ailleurs dans le DQLL 1740, ni dans aucune autre édition, pas même dans le Huidian qui les récapitule à peu près toutes. [↑](#footnote-ref-2)
3. Plusieurs occurrences de cette expression dans le code, dénotant un genre de faute « standard » des magistrats. En revanche, « l’article additionnel » cité est introuvable ; ce pourrait être un shili [↑](#footnote-ref-3)